



Une personne physique peut-elle louer un bien en Airbnb ?

Par Bebinoute

Bonjour,

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de bien et avons un enfant de 18 ans.
Nous souhaitons acquérir une maison voisine (à rénover totalement) de notre résidence principale pour la remettre en état et y faire de la location de courte durée (Genre Airbnb) pour pouvoir la récupérer plus facilement le jour ou notre fils souhaitera y résider.

Nous avons pensé l'acquérir en SCI à l'IR dans le but de la transmettre plus tard à notre fils.
Mais la location meublée oblige une SCI à l'IS me semble-t-il, cela s'applique-t-il à la location de courte durée ?

Ce type de location nécessite-t-il obligatoirement la création d'une société ?

Merci de votre réponse,
Cordialement,
Bébinoute.

Par Isadore

Bonjour,

Une personne physique peut louer en saisonnier, il n'est pas nécessaire de créer une société.

Le numéro de SIRET qui est nécessaire peut être attribué à un couple (bien commun) ou une indivision.

Sur la question de l'IS en cas de recours à une SCI... je laisse la parole à un autre intervenant.

Par Bebinoute

Merci de votre réponse.

Par AGeorges

Bonjour Bebinoute,

Pour compléter, OUI, la location saisonnière régulière impose le passage à l'IS pour une SCI.
Si l'objectif n'est pas vraiment de gagner de l'argent avec ces locations, ne les faites pas régulièrement.

Par Bebinoute

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez aucune obligation de constituer une SCI pour pouvoir louer en meublé.

Lire ce lien :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/jinvestis-dans-la-location-meublee]https://www.impots.gouv.fr/particulier/jinves

tis-dans-la-location-meublee[/url]

Et vérifiez aussi les obligations déclaratives qui peuvent être obligatoires en plus dans certaines communes.

Par Bebinoute

Bonjour,

Merci de votre réponse et des liens.
J'envisageais la SCI pour ses facilités de transmission.

Mais la location meublée de courte durée peut-elle se faire en nom propre ou doit-on au minimum créer une Entreprise Individuelle ?

Cordialement,

Par yapasdequoi

Vous devez LIRE le lien fourni. Il y a une déclaration fiscale à faire afin d'obtenir un numéro SIRET pour cette activité.

Par Bebinoute

Oui, merci.
J'ai vu que c'était possible en nom propre.
Dans mon cas, je dois choisir entre cette option ou la SCI à l'IS.
A moi de peser les avantages et les inconvénients de ces deux solutions.

Merci de votre aide.